



FACE AUX MESURES ANTISOCIALES ET AU CYNISME DU GOUVERNEMENT : NE NOUS DÉMOBILISONS PAS !

Les attaques patronales soutenues par le « président des riches » se multiplient : Casse des services publics (éducation, hospitaliers, ferroviaire etc.), casse de l'assurance chômage, plan de licenciements dans le privé, dérèglementation du temps de travail en imposant toujours plus de flexibilité, temps partiel imposé précarisant encore un peu plus les travailleuses et les travailleurs, fusion des instances représentatives du personnel avec le CSE, référendum d'entreprise permettant d'isoler les salarié.es, **la coupe est pleine !**

Nous sommes conscient.es que les journées d'appel à mobilisation, sans perspective de reconduction, ne permettront pas de faire reculer le gouvernement, mais nous considérons toujours plus que nécessaire **de fédérer les différentes revendications (sociales et économiques) du monde du travail, pour la construction d'un réel mouvement unitaire à la base**, pour s'opposer et imposer collectivement nos revendications contre les politiques libérales du gouvernement.



Dans la Fonction Publique

Ce sont l'ensemble des ministères qui sont dans le collimateur du gouvernement. Dans sa violence sociale et toxique pour l'ensemble de la population, **le gouvernement projette de supprimer plus de 120 000 postes de fonctionnaires en 5 ans**. Ce choix politique du gouvernement s'inscrit dans la continuité d'une logique libérale depuis les années 80, notamment sous Rocard. Alors que l'éducation et la santé constituent une priorité pour notre société, **ce seront les classes populaires qui paieront le prix de ces réformes**.

-Dans l'éducation : Réduction des effectifs toutes catégories confondues, **soit 3600 postes qui seront supprimés dans les collèges et lycées**, alors que le ministère de l'éducation estime à 40.000 les élèves supplémentaires attendu.es tous les ans. La bourgeoisie pourra toujours scolariser ses enfants dans les établissements privés, dans des écoles prestigieuses et d'élites, **tandis que les familles prolétaires, inscriront leurs enfants dans des écoles surchargées, qui auront du mal à fonctionner par manque de personnel**.

Les lycées professionnels, eux, devront de plus en plus se plier à la logique conjoncturelle de l'employabilité de certains secteurs pour fournir de la chair à travail à des entreprises qui pourront financer certaines filières et donc s'imposer sur le contenu des programmes, comme cela se fait déjà dans certaines universités. L'enseignement sous le règne libéral sera de répondre aux exigences du marché du travail **et non plus la possibilité**

pour les lycéens-lycéennes et étudiant.es de suivre des études de leur choix.

-Dans la santé : Les personnels des hôpitaux, des EHPAD, subissent des conditions de travail catastrophiques, ne permettant plus d'assurer un véritable service public de soin pour les patient.es et/ou résident.es.

Le Lean management s'instaure dans les établissements, poussant le personnel à bout. Les dernières mobilisations des personnels de la santé, qui dénonçaient le manque de moyen (matériel, humain etc.) révèlent une fois de plus l'arrogance du gouvernement Macron face à ces problèmes, puisque le président déclarait : « *notre système ne souffre pas d'un manque de moyens* ». La volonté des différents gouvernements successifs **est de faire de la santé un marché « juteux », cela en réduisant considérablement les budgets, pour mieux engraisser les groupes privés**. Dans cette logique marchande de la santé à deux vitesses

(appelée par la technocratie « l'offre de soin »), **mieux vaut sortir sa carte bancaire pour se faire soigner, plutôt que sa carte vitale.**

Plus généralement, c'est le statut de la fonction publique qui est en jeu ! La loi Dussopt dite « de transformation de la fonction publique » est similaire à la loi travail dans le privé à savoir une grave attaque aux acquis sociaux, poussant vers plus de précarité.

- **Recours massif aux contractuel.les (la nouvelle norme)** : les différentes fonctions publiques tendent à recruter de plus en plus de contractuel.les . Dans cette perspective le projet de loi introduit la création d'un nouveau type de contrat, le « contrat de mission » d'une durée maximale de 6 ans ;
- **Evolutions des carrières** : Renforcement des évaluations individuelles, le système au mérite pour l'avancement des agent.es, mise en place d'une sanction dans la fonction publique hospitalière (« exclusion temporaire des fonctions » non soumise à l'examen des CAP) etc.. ;
- **Mobilités des fonctionnaires et rupture conventionnelle** ;
- **Dispositions relatives aux instances du personnel** : fusion du CHSCT et des CT (comme avec les CSE dans le privé) ;

Un choix idéologique assumé par la classe capitaliste

Plus globalement, la volonté des réformateurs est de « transférer » les postes de la fonction publique au privé (comme ce fut le cas, à la poste, à France télécom et maintenant à la SNCF). **La raison essentielle motivant les réformateurs et la classe capitaliste à casser le statut des fonctionnaires est qu'il ne rentre pas dans la logique financière et donc marchande :**

-Les fonctionnaires perçoivent un salaire à la qualification personnelle (qui peut évoluer selon les grades qui ne peut être diminué), qui le suivra tout le long de sa vie professionnelle et lors de la « retraite ». Ce salaire à la qualification personnelle est par conséquent **déconnecté du marché du travail, et donc du chantage à l'employabilité comme c'est le cas dans le privé.**

-Les salarié.es du privé, perçoivent un salaire qui est rattaché à un poste de travail. De ce fait, ce salaire diffère selon les emplois occupés, le rendant de fait **dépendant du marché du travail**

Chômeur.euses, retraité.es : la chasse est ouverte

Les dernières lois en matière d'assurance chômage sont une fois de plus une escroquerie, en instaurant entre autre les offres d'emplois dites « raisonnables » et en multipliant les contrôles. « Il faut accepter une offre d'emploi même si ce n'est pas exactement ce qu'on veut », déclarait Macron. Alors que **c'est le quotidien de millions de personnes qui actuellement n'ont pas d'autre choix pour survivre** que d'accepter des emplois précaires, qui pour certains sont à temps partiels imposés.



Sur les retraites, une fois de plus nous aurons le droit à une énième réforme notamment sur son financement, comme c'est le cas en ce qui concerne l'assurance chômage d'ailleurs. Avec toujours les mêmes prétextes de la démographie, des déficits dans les caisses etc.

Ces politiques visent surtout à détruire l'ensemble des conquêtes sociales notamment celle de la sécurité sociale, construite par la classe ouvrière.

CSG et la cotisation sociale

Les différentes réformes des différents gouvernements (pacte de responsabilité, CICE, loi travail, etc.) , outre le fait qu'elles sont faites pour enrichir encore un peu plus les actionnaires, en pressurant les travailleur.euses à coup de flexibilité, de réduction de postes et de licenciements collectif, revêtent d'un choix politique et économique. Toutes visent en partie, avec la complicité du patronat, **à la dérégulation de l'économie et au démantèlement de tous les systèmes de sécurité sociale.**

Les réformateurs, souhaitent à terme supprimer les cotisations sociales comme mode de financement des différentes caisses de protections sociales (Sécurité sociale, UNEDIC, caisse de retraite etc), au profit de la CSG (impôt créé par la loi de finances de 1991, sous le gouvernement Rocard). **Les conséquences sont graves, pour deux aspects :**

- Le financement par l'unique CSG, c'est **priver de la gestion des caisses, les organisations syndicales de salarié.es**, il n'y aura donc plus de contrôle ni de négociations. L'État et le patronat seront les seuls à décider.
- Idéologique, car l'un des fondements révolutionnaire de la sécurité sociale et de la cotisation sociale, **est la reconnaissance de toutes et de tous, comme étant producteur de richesse et de valeur économique** quel que soit la situation (retraité.es., sans emploi etc.).

Avec la CSG, on se dirigera plus sur un modèle dépendant de l'État et lié au capital.

Le salaire socialisé et la cotisation sociale

Sur une fiche de paie, une partie du salaire est payée individuellement aux salarié.es, c'est le salaire net (ou salaire direct). L'autre partie, formée de cotisations sociales, est versée dans les différentes caisses (sécurité sociale, etc.) : C'est le salaire indirect ou le salaire socialisé.

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. **Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire !** Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance **mais du salaire !**

Il permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleur.euses et de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils.elles soient actif.ves, précaires, chômeur.euses, retraité.es, **les salarié.es sont reconnu.es en tant que travailleur.euses** : le.la chômeur.euse indemnisé.e comme un.e salarié.e demandeur.euse d'emploi, le.la retraité.e, comme un.e salarié.e pensionné.e.

Cet aspect est important car il pose comme principe, la solidarité entre les travailleur.euses et il confisque aux représentants de l'État la gestion d'une partie des revenus des travailleur.euses : le salaire socialisé.

La CNT défend le principe même du salaire socialisé, comme principe émancipateur et anticapitaliste

Ce scénario n'est pas une fatalité, il ne tient qu'à nous de le faire échouer.

La lutte collective est plus que jamais importante :

le gouvernement veut aller vite ? à nous de nous mobiliser sans attendre !



LA CNT REVENDIQUE

- **Le retrait de la loi travail** et autres lois /ordonnances patronales à venir ;
- **L'amnistie pénale et civile** pour l'ensemble des militant.es condamné.es ;
- **Le renforcement des droits syndicaux** en entreprise ;
- **Un accès aux indemnités chômage** avec un taux de remplacement à 100 % du meilleur salaire ;
- **l'autogestion des caisses de la sécurité sociale**, par les salarié.es eux et elles-mêmes, selon le modèle existant avant les ordonnances de 1967 (qui ont introduit le paritarisme syndicats/patronat) et son financement par le salaire socialisé ;
- **L'arrêt des exonérations** de cotisations sociales patronales ;
- **Une augmentation significative** des salaires ;
- **Titularisation/CDIisation** de tous les emplois précaires (du public comme du privé)

Pour la CNT, le rôle du syndicalisme n'est pas d'écrire avec le gouvernement la pire



opération de destruction des acquis sociaux de l'Histoire, il consiste à s'inscrire dans un rapport de force, celui de la lutte des classes, qui permettra d'imposer au gouvernement l'abandon total et définitif de l'ensemble des dispositions scélérates qui constituent ces réformes. Pour nous, comme pour les générations futures, rien n'est impossible : il est nécessaire de faire front pour faire reculer la loi du capital !

Pour la CNT, le rapport de force **doit se faire par la mobilisation de tous et de toutes, en s'organisant dans les syndicats** outil social et économique appartenant aux travailleur-euses et non aux bureaucrates. **Le communisme libertaire, projet révolutionnaire porté par la CNT**, basé sur la socialisation et l'autogestion des moyens de production, la répartition des richesses produites par ceux et celles qui travaillent, est une urgence sociale, politique, économique et écologique.

À l'heure où de sombres nuages nous empêchent de voir la justice sociale et la solidarité, la CNT affirme que **chacun-e se doit de rejoindre le combat et de construire une dynamique de confrontation sociale contre l'État, le Capital et la classe politique.**